

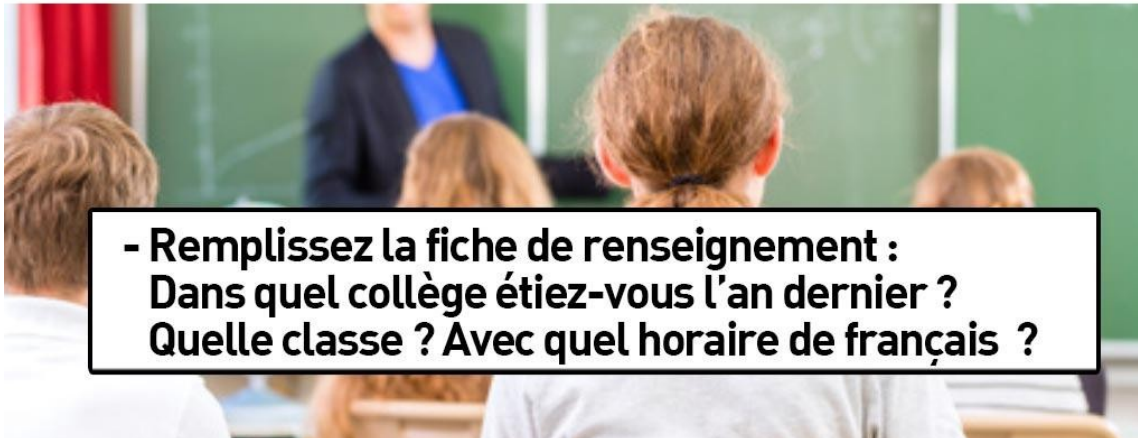
RÉFORME 2016 DU COLLÈGE

Pourquoi, c'est non !



Les décrets et arrêtés Collège :
Éclatement des horaires nationaux !

*avec Roland Hubert,
secrétaire général du SNES*



- Remplissez la fiche de renseignement :
Dans quel collège étiez-vous l'an dernier ?
Quelle classe ? Avec quel horaire de français ?

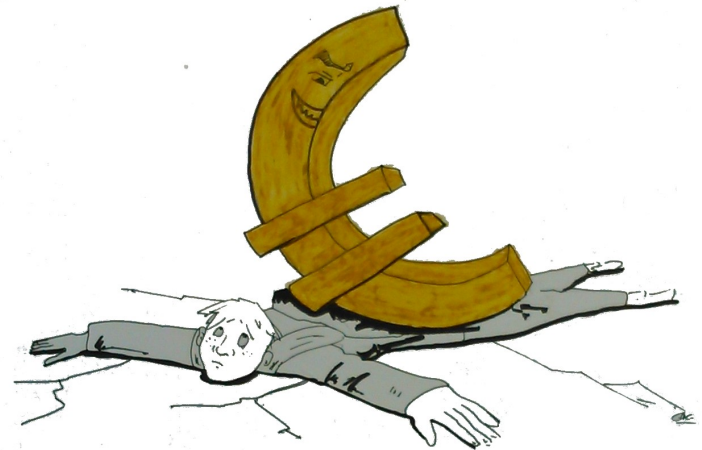


1. Introduction :
Les grands principes de la réforme

2. Cette réforme n'améliorera pas les conditions d'étude pour les élèves

3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie

DES RÉFORMES **OUI**
PÉDAGOGIQUES



DES RÉFORMES **NON**
ECONOMIQUES

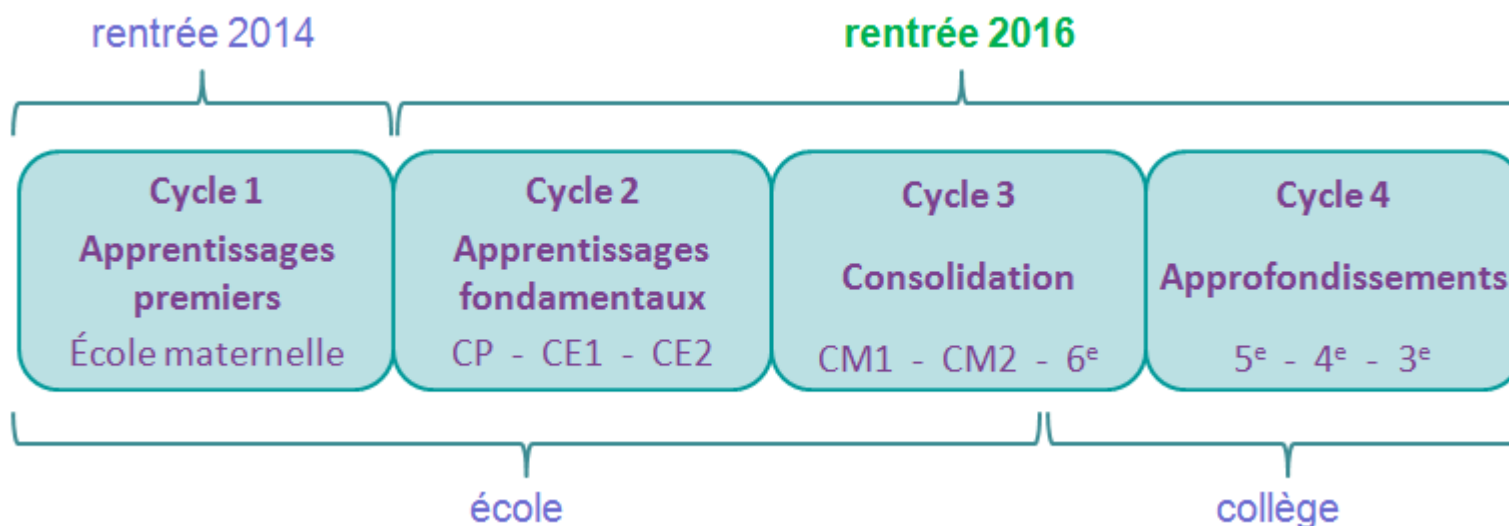
SOMMAIRE



La réforme du Ministère

Les **cycles** deviennent triennaux.

Le **socle commun** est redéfini.



Tous les niveaux, du CP à la 3^{ème} passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : une collaboration à renforcer dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

1. Introduction : Les grands principes de la réforme

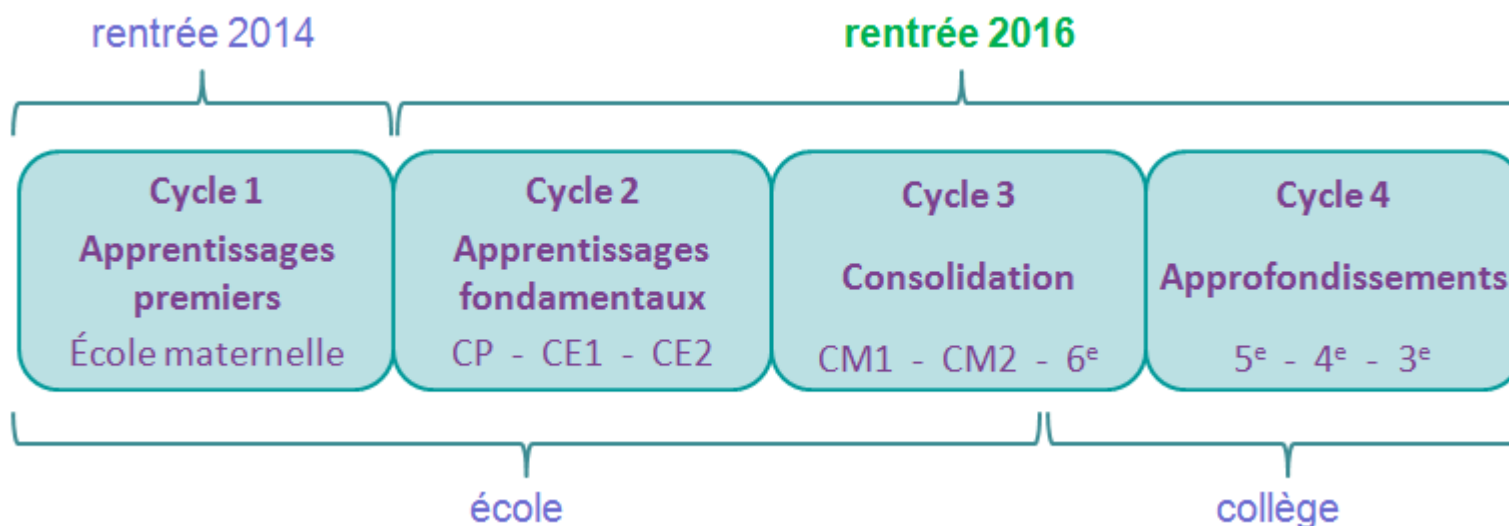


La réforme du Ministère

Les cycles deviennent triennaux.

Le socle commun est redéfini.

Les programmes sont « cyclés », « soclés » et donc réécrits.



Tous les niveaux, du CP à la 3^{ème} passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

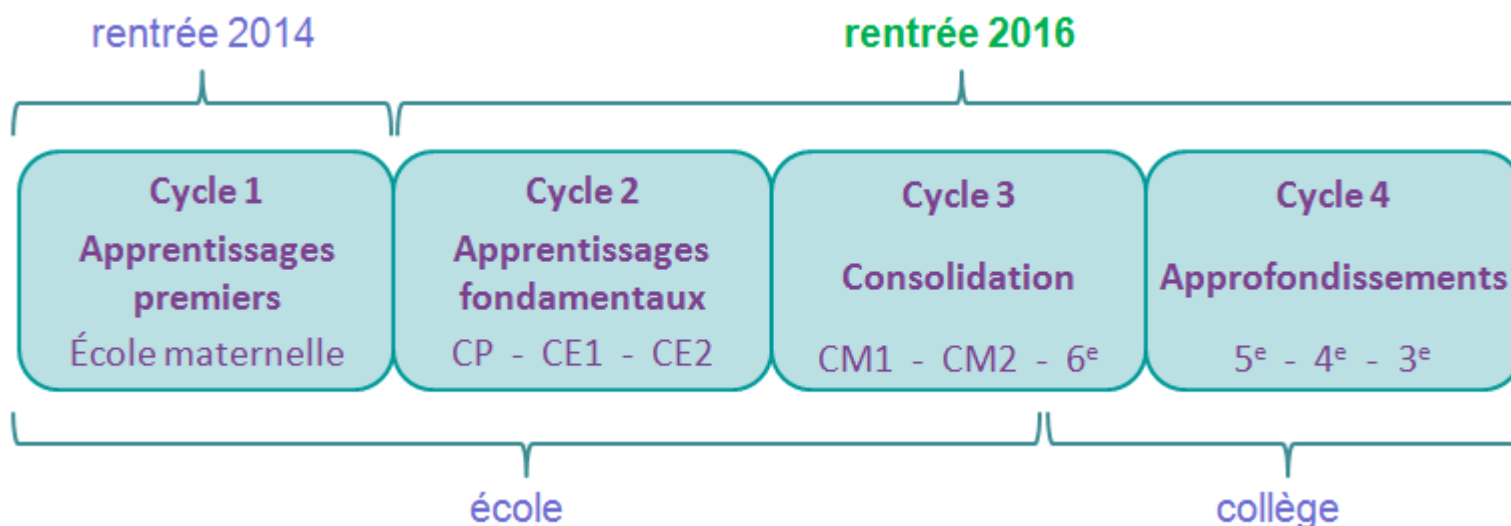
Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : une collaboration à renforcer dans le cadre, notamment, du conseil école-collège.

La réforme du Ministère

Les **cycles** deviennent triennaux.

Le **socle commun** est redéfini.

Les **programmes** sont « cyclés », « soclés » et donc réécrits.



Tous les niveaux, du CP à la 3^{ème} passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : une collaboration à renforcer dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

1. Introduction : Les grands principes de la réforme

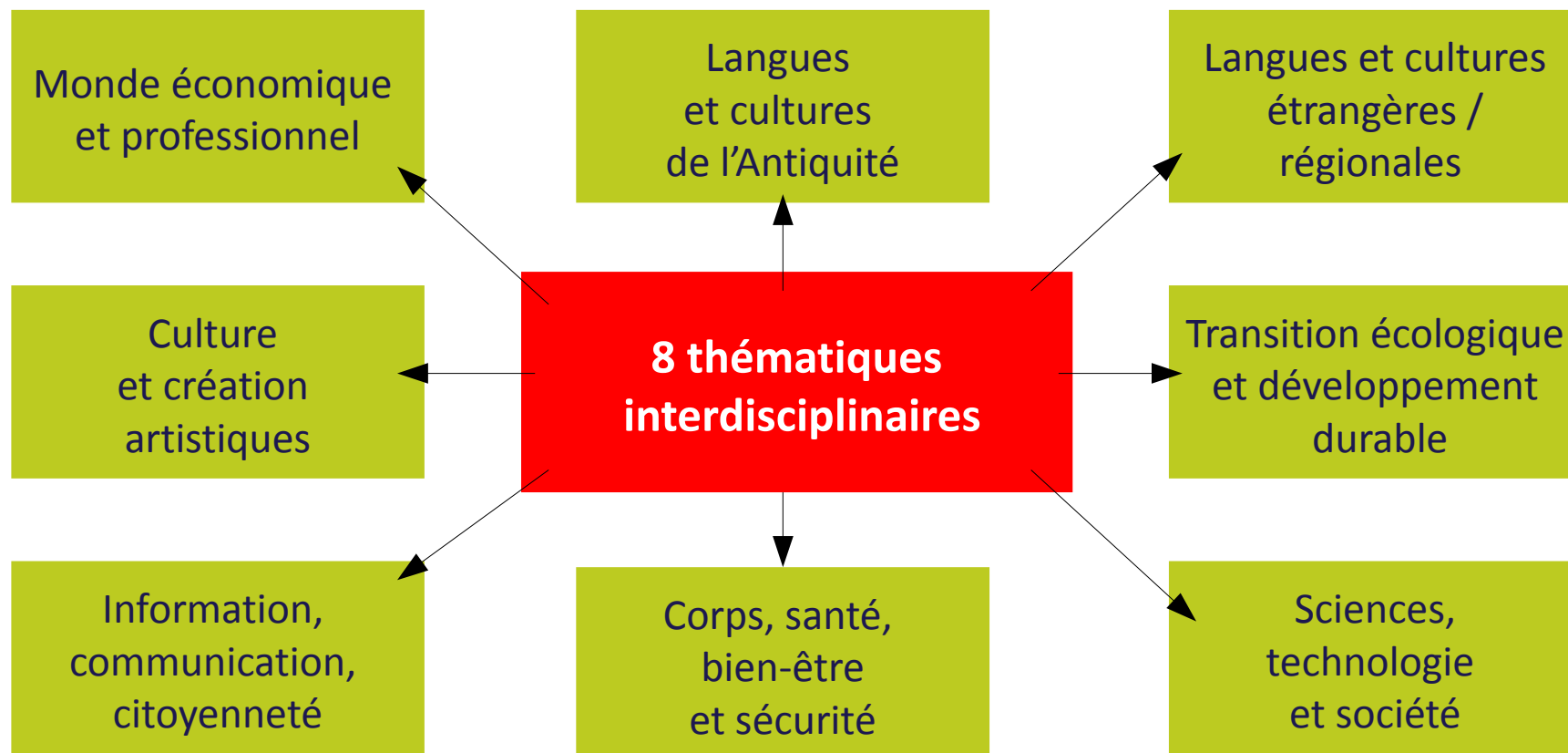


La réforme du Ministère

- Les **grilles horaires** sont rééquilibrées ;
- Des **enseignements complémentaires** :
 - l'**AP** : **A**ccompagnement **P**ersonnalisé
 - les **EPI** : **E**nseignements **P**ratiques **I**nterdisciplinairesCes enseignements s'adaptent aux choix des établissements ;
- Des **enseignements de complément** (langues et cultures de l'Antiquité ou langues et cultures régionales) sont proposés aux élèves ;



EPI : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires



Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8** thématiques sur le cycle 4 : une programmation sur l'ensemble du cycle est nécessaire pour s'en assurer a priori.

1. Introduction : Les grands principes de la réforme



Pour mettre en œuvre la réforme : Renforcer l'autonomie des établissements

Le Discours :

Une **marge d'autonomie** accrue permet une meilleure adaptation aux conditions locales.

=> Pour permettre de varier les formes d'enseignements .

=> Pour lutter contre l'échec scolaire.

3 h par classe pour :

=> des groupes à effectifs réduits

=> de la co-intervention

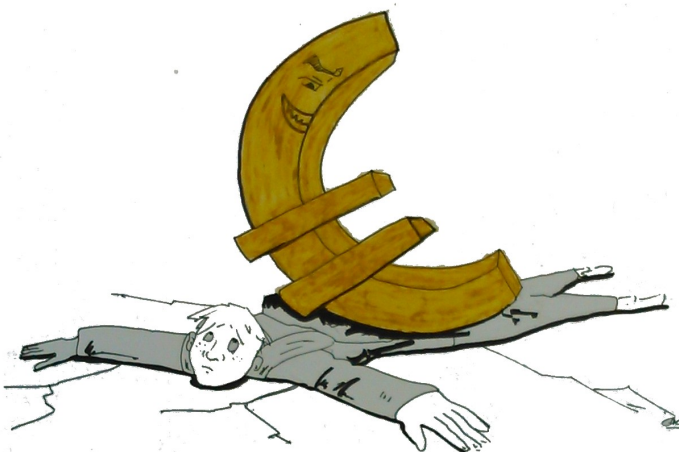
=> la mise en place des EPI

=> l'AP (Accompagnement Personnalisé)



1. Introduction :
Les grands principes de la réforme
- 2. Cette réforme n'améliorera pas les conditions d'étude pour les élèves**
3. Une réforme structurelle
qui renforce l'autonomie

DES RÉFORMES **OUI**
PÉDAGOGIQUES

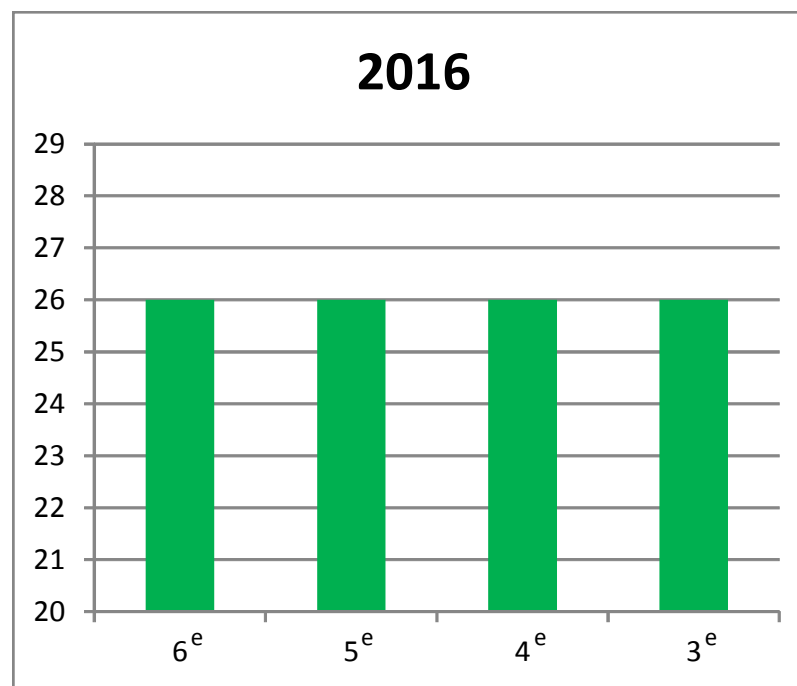
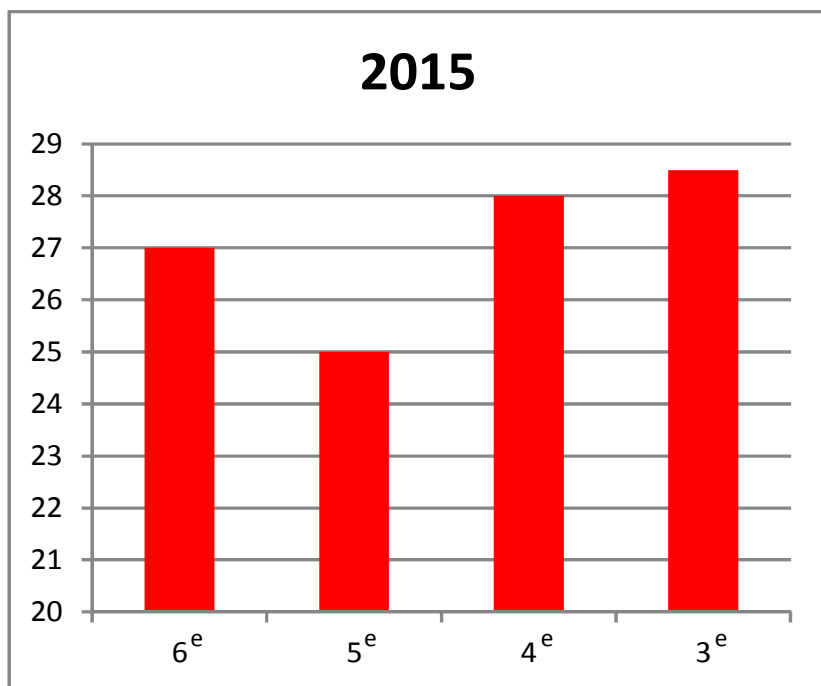


DES RÉFORMES **NON**
ÉCONOMIQUES

SOMMAIRE



1. CONSTAT SUR L'HORAIRE ÉLÈVE : une meilleure répartition... mais surtout des suppressions...



==> suppression de 6 semaines de classe

2. Une réforme qui n'améliorera pas les conditions d'étude des élèves



2. Les horaires disciplinaires rognés

En 6ème :

26 h disciplinaires **dont 3 h d'AP**

En 5ème, 4ème et 3ème :

26h disciplinaires **dont 4 h d'AP-EPI**

(1 h AP + 3 EPI) ou (2h AP + 2 EPI)

=> **AP et EPI : horaires pris sur les matières.**

=> **La notion de dédoublement ou groupes à effectif réduit disparaît.**

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
SVT		1,5	1,5	1,5
Technologie	4	1,5	1,5	1,5
Sciences physiques		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2		2,5	2,5	2,5
HG-EMC	3	3	3	3,5
Arts Plastiques Éduc ⁿ musicale	1+1	1+1	1+1	1+1
EPS	4	3	3	3
	26h	26h	26h	26h



2. Les horaires disciplinaires à la sauce locale

Premier cadre d'autonomie des établissements :

L'établissement peut **moduler** de façon pondérée les horaires en respectant :

- les totaux disciplinaires sur le cycle ;
- les horaires annuels pour les élèves ;

=> **Redéploiement local des contenus des programmes sur le cycle.**



	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
SVT	4	1,5	1,5	1,5
Technologie		1,5	1,5	1,5
Sciences physiques		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2		2,5	2,5	2,5
HG-EMC	3	3	3	3,5
Arts Plastiques Éduc ⁿ musicale	1+1	1+1	1+1	1+1
EPS	4	3	3	3
	26h	26h	26h	26h

3. Les langues vivantes déstabilisées

LV1 : maintien à l'identique

LV2 :

Avant : 4ème 3h – 3ème 3h

Premier projet de réforme :

5ème 2h – 4ème 2 h – 3ème 2 h

Dernier projet de réforme :

5ème 2h30 – 4ème 2h30 – 3ème 2h30

Classes Bilangues : **Suppression**

Avant : 3h de la 6ème à la 3ème

Classes Euro : **Suppression**

Avant : 2h en 4ème et 3ème

2. Une réforme qui n'améliorera pas les conditions d'étude des élèves



4. Les options latin, grec, langues vivantes régionales, sacrifiées

Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langues et cultures régionales » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** à raison de 1 h hebdomadaire maximum en classe de 5^e et 2 h hebdomadaires en classes de 4^e et 3^e, qui viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires.

Les élèves qui suivent un tel enseignement ne seront pas regroupés dans des classes qui formeraient des filières sélectives.

 **Les décrets et arrêtés Collège :**
Éclatement des horaires nationaux !



2. Une réforme qui n'améliorera pas les conditions d'étude des élèves



4. Les options latin, grec, langues vivantes régionales, sacrifiées

Dans les faits

Un élève qui choisit l'option « latin » :

Avant : **288 h** de latin sur la scolarité collège
+ financement fléché (5ème 2h + 4ème 3h + 3ème 3h) x 36 semaines.



A compter de 2016

- *En enseignement « de complément »* : **180 h** sur la scolarité collège
(5ème 1h + 4ème 2h + 3ème 2h) x 36 semaines
+ financement non assuré et pris sur les dotations des établissements lorsque
les établissements font le choix de maintenir l'offre dans le cadre de leur « autonomie »

- *En EPI* : pour 1 EPI « langues et cultures de l'Antiquité » suivi dans la scolarité « collège » :
au mieux **72 h** (4h x 18 semaines et sans AP)

Le Ministère et le latin... :

« Faire d'une langue morte, un enseignement vivant »

2. Une réforme qui n'améliorera pas les conditions d'étude des élèves



5. Le Ministère ne donne pas les moyens nécessaires

3 h par classe pour

6ème :

l'AP (3h/élève)
Groupes à effectifs réduits
(en AP, sciences, langues ...)
Co-intervention

5ème-4ème-3ème

AP (1 à 2h/élève)
Groupes à effectifs réduits
(en AP, EPI, sciences, langues ...)
Co-intervention
Latin-Grec

Mise en place
progressive

Rentrée 2016
2,75 h par division

Rentrée 2017
3 h par division

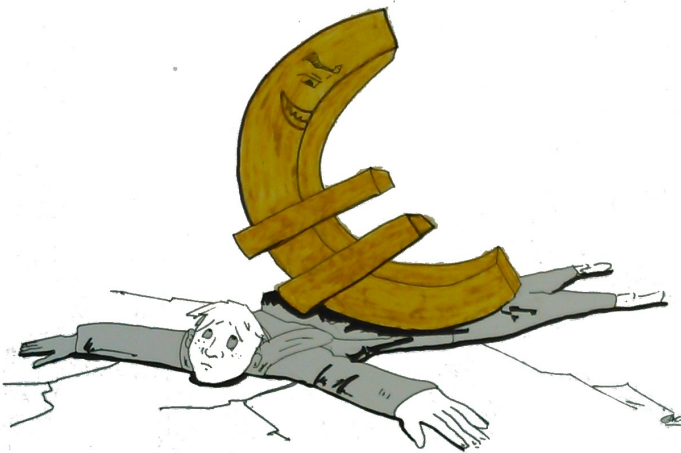
Avec 3 h il faudra choisir de travailler en petits groupes
en EPI **ou** en accompagnement personnalisé
ou en sciences **OU** en LV **ou** financer latin, grec ou LVR....

2. Une réforme qui n'améliorera pas les conditions d'étude des élèves



Une réforme budgétaire dans un contexte d'austérité

DES RÉFORMES **OUI**
PÉDAGOGIQUES



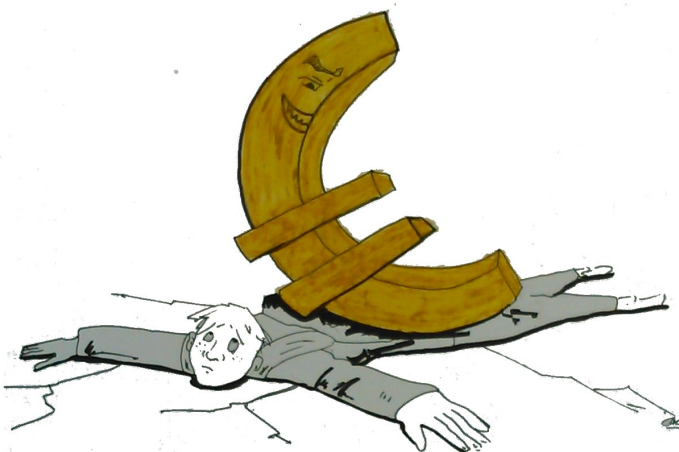
DES RÉFORMES **NON**
ECONOMIQUES

*2. Une réforme qui n'améliorera
pas les conditions d'étude des élèves*



1. Introduction :
Les grands principes de la réforme
2. Cette réforme n'améliorera pas les conditions d'étude pour les élèves
- 3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie**

DES RÉFORMES **OUI**
PÉDAGOGIQUES



DES RÉFORMES **NON**
ÉCONOMIQUES

SOMMAIRE



LES EPI, une dés-organisation locale

EXTRAITS DU PROJET DE DECRET

« ...les enseignements complémentaires, dont le contenu est défini par chaque établissement... » « L'organisation des enseignements est fixée par le CA après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement ».

Cette organisation portera notamment sur:

- « l'identification des disciplines portant les thèmes de travail ;
- les modalités de regroupement des élèves et de recrutement des élèves dans les regroupements ;
- la définition de la période de travail sur un thème donné pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant le cycle 4. »

**TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION
DE CES EPI SONT RENVOYÉES AU
CONSEIL PÉDAGOGIQUE,
INSTANCE PRÉSIDÉE PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,
LEQUEL EN DÉSIGNE LES MEMBRES**

3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie



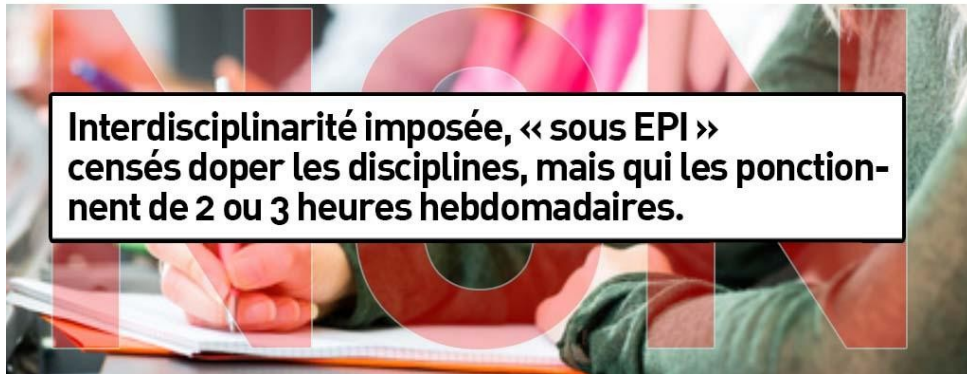
Une réforme structurelle inédite

un établissement peut combiner des EPI

- de contenus différents
- de durées différentes



Les décrets et arrêtés Collège :
Eclatement des horaires nationaux !



Différents exemples :

Trimestre 1 / Trimestre 2 / Trimestre 3
EPI 1 – 3h / EPI 2 – 3h / EPI 3 – 3 h

OU

Semestre 1 / Semestre 2
EPI 1 – 2h / EPI 2 – 2 h

Trimestre 1 / Trimestre 2 / Trimestre 3
EPI 3 – 1h / EPI 4 – 1 h / EPI 5 – 1h

OU

Semestre 1 / Semestre 2
EPI 1 – 3h / EPI 2 – 2 h + EPI 3 – 1h

OU

Année scolaire
EPI 11 h

Semestre 1 + semestre 2
EPI 2 – 2h + EPI 2 – 2 h

...



3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie

Une réforme de gouvernance : pour la mise en œuvre de la réforme, toujours plus d'autonomie

==> Une autonomie inédite donnée aux établissements.

Mise en place de l'AP et des EPI sur les horaires disciplinaires :

(6ème : 3 h + 5ème 4 h + 4ème 4 h + 3ème 4 h) = **15 heures**

Dotation « dite » de marge complémentaire :

(6ème : 3 h + 5ème 3 h + 4ème 3 h + 3ème 3 h) = **12 heures**

TOTAL : 27 heures liées à l'autonomie des établissements sur la scolarité collège.

Soit près d'un quart des horaires donnés.

3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie



Une réforme de gouvernance : pour la mise en œuvre de la réforme, toujours plus d'autonomie

Conséquences :

horaires, contenus (disciplines, AP et EPI) et organisations seront différentes d'un collège à l'autre

- => Mise en concurrence des établissements
- => Contenus et mises en œuvre différentes selon les collèges
- => Progressions disciplinaires et exigences disciplinaires « explosées »
- => Gestion des emplois du temps impossible et chronophage au détriment des contenus.
- => Mise en place locale en fonction de l'optimisation de l'emploi des ressources humaines et non des objectifs pédagogiques poursuivis

A court terme :

- => conséquences sur l'évaluation des élèves
- => remise en question des diplômes nationaux (Brevet, BAC)

3. Une réforme structurelle qui renforce l'autonomie



MANIFESTONS CONTRE LA RÉFORME DU COLLÈGE

ENSEIGNANTS PARENTS
SAMEDI 10 OCTOBRE
ENSEMBLE A PARIS

#COLLEGE2016

snes
fsu

MANIFESTATION NATIONALE



MANIFESTATION NATIONALE SAMEDI 10 OCTOBRE à PARIS

Inscriptions auprès du SNES Isère

Bourse du Travail
32 avenue de l'Europe
38000 Grenoble

04 76 23 14 18
snes.fsu38@wanadoo.fr



**SIGNEZ MASSIVEMENT
LA PÉTITION** unautrecollege2016.net

